

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**AUTORISATION DE POSE DE BENNE
N° 10 RUE BARRET**

Objet : Déménagement / Vidage de maison
Madame MILHAU Maria - 10 rue Barret 81150 MARSSAC-SUR-TARN

Le Maire de la Commune de MARSSAC SUR TARN ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.2211-1 à L.2212-2 et article L.2212-5,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques, notamment en ce qui concerne la commodité de passage dans les rues et places publiques, et d'une manière générale, de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents,

Vu la demande présentée par Monsieur MILHAU Jean-Claude pour Mme MILHAU Maria en vue de vider la maison sise 10 rue Barret,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le pétitionnaire est autorisé à déposer une benne au droit du 10 rue Barret

du vendredi 18 octobre au vendredi 25 octobre 2024

A charge pour lui de se conformer aux conditions ci-après énoncées :

- Nettoyage des abords et des lieux tous les jours jusqu'à la fin de la présente autorisation,
- Entière responsabilité du demandeur pendant l'occupation du domaine public, la ville déclinant toute responsabilité concernant les accidents pouvant intervenir du fait de la présente autorisation.

Article 2 : les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis, conformément à la loi.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
- à Madame MILHAU Marie,

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marszac sur Tarn, le 17 octobre 2024

Pour Madame Le maire,
Le Responsable des Services Techniques



Christophe JAMMES